

VOS ATTENTES (personne 1)

Merci de bien vouloir répondre à ce questionnaire qui fournira des informations utiles aux formateurs animant le stage, afin d'adapter la formation au plus près de vos besoins.

1) Avez-vous déjà suivi une formation sur ce thème ?

- Non
 Oui : Laquelle et quand ?

2) Quelles sont vos attentes quant à ce stage (au plan professionnel, personnel) ?

.....
.....
.....

3) Souhaitez-vous aborder d'autres points liés à cette formation, lesquels ?

.....
.....
.....

4) Vos remarques, vos suggestions, vos questions ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....



CONDITIONS GÉNÉRALES

(Modalités de vente d'une prestation de formation)

Préambule : Des modifications sont toujours possibles sur les formations proposées (nom des intervenants, dates et lieux des formations). Un programme détaillé et définitif est envoyé à chaque inscrit dans les deux semaines qui précèdent la formation.

Public : Les formations s'adressent en priorité aux agriculteurs et agricultrices, aux cotisant(e)s de solidarité, aux conjoints collaborateurs et collaboratrices, aux aides familiaux et aux personnes en cours d'installation. Elles sont aussi ouvertes aux salariés d'exploitations agricoles. Dans la limite des places disponibles, les formations peuvent accueillir toute personne souhaitant s'y inscrire et qui en accepte les conditions, en particulier tarifaires.

Pré-requis : Pour la plupart des formations, aucune connaissance préalable n'est exigée sauf mentions spéciales indiquées dans le programme.

Participation financière :

- Les formations bénéficient généralement de la participation financière de VIVEA (Fonds d'assurance formation des agriculteurs). Cette prise en charge concerne les actifs non salariés des entreprises agricoles à jour de leur cotisation VIVEA (chefs d'exploitation, aides familiaux, conjoints collaborateurs, cotisants de solidarité) et les personnes en cours d'installation (PPP).

- Certaines formations bénéficient d'un co-financement de l'Union Européenne (FEADER : Fonds Européens Agricole pour le Développement Rural), ou (FSE : Fonds Social Européen). D'autres formations peuvent bénéficier d'une aide de l'Etat.

Chaque descriptif de stage mentionne le coût de la formation payable lors de l'inscription. Cette somme contribue à la prise en charge des frais pédagogiques, de locaux ou de matériels. Les frais de repas et de déplacement sont à la charge du stagiaire.

Renseignements et modalités d'inscription : L'inscription se fait par le biais du bulletin d'inscription qui a été transmis au demandeur et qui se trouve également sur le site Internet de la Chambre d'Agriculture de l'Aube : www.aube.chambagri.fr. L'ensemble des informations concernant le déroulement et les aspects pratiques du stage (intervenants, dates et lieux précis, horaires...) est précisé dans le programme détaillé qui est envoyé avant le début de la formation. L'inscription est enregistrée à réception par la Chambre d'Agriculture de l'Aube du bulletin joint au programme, accompagné du chèque de règlement.

Modalités de règlement : Lors de l'inscription, il est demandé au stagiaire d'établir un chèque en règlement des frais d'inscription, à l'ordre de «l'agent comptable de la Chambre d'Agriculture de l'Aube», selon le montant précisé au programme détaillé de formation. En fin de stage, une facture est adressée au stagiaire (pas de TVA) ainsi qu'une attestation de formation.

- En cas d'annulation du fait du stagiaire : En cas d'absence non justifiée au démarrage de la formation, ou d'abandon en cours de stage pour un autre motif que la force majeure, la totalité de la participation financière peut être retenue. En cas de force majeure, seules les prestations effectivement réalisées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue.

- En cas d'annulation du fait de la Chambre d'Agriculture de l'Aube : Nous nous réservons la possibilité d'annuler ou de reporter un stage, en particulier si le nombre d'inscrits est insuffisant. Dans ce cas, les inscrits sont informés dans les meilleurs délais et la participation financière leur est retournée.

Horaires : Les journées démarrent généralement entre 9 h et 9 h 30 et se terminent entre 17 h et 17 h 30 (journée de formation VIVEA = 7 heures). Les horaires peuvent être modifiés et sont précisés dans le programme détaillé adressé au stagiaire.

Responsable de stage : Chaque formation est encadrée par un responsable de stage qui sera votre interlocuteur.

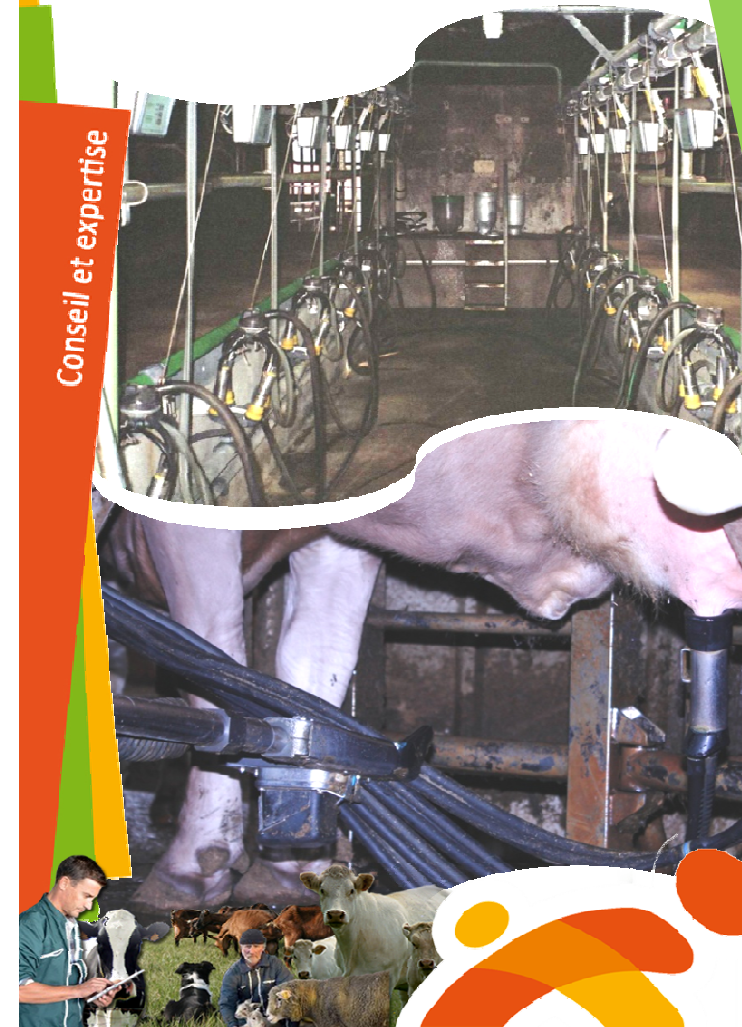
Justificatifs de formation : Une attestation de formation est remise à chaque participant à l'issue du stage, ainsi qu'une facture acquittée.

Formation



ROBOT DE TRAITE IDENTIFIER LES CHANGEMENTS POUR INVESTIR SEREINEMENT

Conseil et expertise



ZOOM SUR ...

Le contexte

Le robot permet de supprimer l'astreinte de la traite et d'amener de la souplesse dans l'organisation du travail.

Ce constat attrayant et l'image forte de modernité dégagée par cet investissement vont toutefois bouleverser le fonctionnement de l'exploitation sur le plan technique, économique et humain.

Cette formation vous permettra de réunir toutes les informations et expériences nécessaires à la prise de décision finale.

Les objectifs

- ✓ Mesurer l'impact de l'arrivée de cette nouvelle technologie sur l'exploitation
- ✓ S'approprier les éléments techniques pour optimiser le fonctionnement
- ✓ S'approprier les différentes étapes de construction du projet.

Le programme

- ✓ La traite robotisée : action et fonction
- ✓ Organisation du travail et compétence
- ✓ Intégration du robot dans le bâtiment
- ✓ Changement de conduite du troupeau
- ✓ Adaptation des pratiques alimentaires
- ✓ Maîtrise de la qualité du lait
- ✓ Résultats technico-économiques de l'atelier
- ✓ Evaluation de l'investissement et faisabilité économique
- ✓ Gestion de la transition

Les méthodes et moyens

- Apports théoriques et méthodologiques
- Etude de cas
- Témoignage
- Partage d'expériences
- Plan d'actions adapté à chacun.



Organisation

Durée : 2 jours

Date : 25 novembre et 9 décembre 2014

Lieu : A définir en fonction des stagiaires

Horaires : 9h00-17h30

Participation financière :

Contributeur VIVEA : 95 €

Non contributeur VIVEA : 350 €

Les salariés peuvent prétendre au fond FAFSEA dans la limite de 700 € par stagiaire (coût pédagogique + salaire)

Public et pré-requis :

Éleveurs laitiers en réflexion pour intégrer un robot de traite sur son exploitation

Interventions : Intervenants Alysé

- ✓ Bernard BRUYERE (Responsable OEI)
- ✓ Guillaume DURAND (Expert Bâtiment)
- ✓ Alexandre MACHIN (Expert Robot)

Animation/responsable de stage :

Pour toutes informations et transmission du programme

✓ Bernard BRUYERE (Alysé)

Responsable Outils Electroniques et Informatisés

Port : 06.78.38.44.12

E-mail : bbr@alyse-elevage.fr



BULLETIN D'INSCRIPTION

à retourner à la **Chambre d'Agriculture de l'Yonne**
Service Formation
14 bis, rue Guynemer
89 005 AUXERRE cedex

avant le 5 novembre 2014

*Nom de la société :

*M... (Nom/Prénoms).....

*Nom Jeune Fille :

*Date de naissance :

*Diplôme :

*Adresse :

*CP..... *Ville

*Tél. : Fax :

Email :

*Statut : Chef d'exploitation Conjoint collaborateur
 Aide familial PPP salarié
 Autre statut social (précisez).....

S'inscrit à la formation intitulée :

**Robot de traite : identifier les changements
Pour investir sereinement**

des 25 novembre et 9 décembre 2014

Règle le montant de :

95 €/personne* (sous réserve de financement VIVEA)

350 €/personne* (non VIVEA)

(* En tant que chef d'exploitation, vous pouvez, en l'état actuel des textes, bénéficier du crédit d'impôt : possibilité de prise en charge jusqu'à 66 euros par jour de formation avec plafond annuel de 40 heures de formation par entreprise.

Fait à..... le.....

Signature



La signature de ce bulletin signifie l'acceptation des conditions générales ci-jointes.

* rubriques à renseigner obligatoirement